



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 03 MARS 2025 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agendas des Élus

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2025. La prochaine CAO est programmée le lundi 17 mars à 9H00. Par ailleurs, une présentation par RTE du projet d'implantation d'un DATA CENTER à DUGNY sera programmée à 11H00 à cette même date Monsieur GUÉVEL est en charge de prendre contact avec les responsables du projet.

Procédures juridiques

Point d'information - Courrier SIAAP relatif à la perception de la redevance assainissement sur la commune de Garges-lès-Gonesse

Célia DUBERTRAND précise que les services du SIAH ont été sollicités par le SIAAP fin 2024 suite à un problème de facturation et de reversement de la redevance interdépartementale du SIAAP sur la commune de Garges-lès-Gonesse. En effet, les eaux usées collectées par le SIAH sur la commune sont transférées pour partie vers la station de dépollution de Bonneuil-en-France, et pour partie vers le SIAAP.

D'après les premiers échanges avec le responsable pilotage facturation SUEZ Hauts-de-France, le précédent délégataire pour la distribution d'eau potable n'a pas informé SUEZ de la nécessité de facturer et de reverser la redevance interdépartementale du SIAAP pour les abonnés de la commune résidant sur le bassin versant SIAAP. Pour mémoire, SUEZ est devenu délégataire sur la commune le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce contexte, lors de différents échanges, il a été convenu que SUEZ transmette au SIAH la liste d'abonnés à valider pour distinguer chaque périmètre et analyser les erreurs de facturation pour régularisation le cas échéant.

À ce jour et malgré plusieurs relances de la part du SIAAP et du SIAH, aucune information nécessaire à la résolution de ce dossier n'a été communiquée. Le SIAAP a ainsi pris l'attache par courrier de la Directrice des relations clients de la région Hauts-de-France afin qu'une issue puisse rapidement être trouvée.

Le courrier cité en objet va être transmis aux membres du Bureau.

Convention n° 2024-11-52 - Mise à disposition d'électricité et d'eau potable sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France pour les besoins du chantier de récupération des calories des eaux traitées pour le réseau de chaleur urbain de la ville de Garges-lès-Gonesse

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cette convention au prochain Comité syndical programmé le 24 mars.

Avenant

Avenant n° 4 relatif au marché n° 11-18-31 - Accord cadre à marchés subséquents concernant les prestations de maîtrise d'œuvre en assainissement (Marchés subséquents Opérations n° 429Q3 et n° LOUV 105 - phase A)

Déborah TANGUY présente l'avenant de prolongation, sans incidence financière sur les marchés subséquents.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jean Moulin sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 212)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise COLAS France pour un montant de 469 999,65 € HT et pour une durée relative aux travaux.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection et demande de subvention relatifs au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Saint-Nicolas sur la commune de Gonesse (Opération n° GON 193)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %, et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection marché 01-25-02 relatif à une mission de contrôle de l'autosurveillance effectuée sur la station d'épuration du SIAH

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Demande de réunion par Monsieur le Maire de la commune d'Arnouville relative au projet de renaturation du Croult à l'aval du Vignois et des incidences sur le site du complexe sportif

Ce point est exposé par Déborah TANGUY.

Courrier de la Direction Départementale des Territoires relatif à la renaturation de la Morée

Ce point est exposé par Déborah TANGUY.

Le tracé définitif de la Morée, validé en 2024, traverse une zone humide qui a fortement évolué depuis l'abandon des jardins potagers entraînant l'arrêt des ouvrages de drainage et conduisant à mettre en eau la quasi-totalité de la superficie. Les piézomètres présents indiquent une mise en eau permanente.

Compte tenu de l'évolution du site, la Direction Départementale des Territoires impose au SIAH une nouvelle étude faune-flore qui devra être fournie avec le dossier de déclaration Loi sur l'Eau du SIAH.

Déborah TANGUY précise que dans ce contexte, les travaux de renaturation de la Morée ne pourront pas démarrer, au mieux, avant septembre 2026. Pour autant, les travaux préparatoires relatifs à la butte en entrée de station sont toujours d'actualité, à ce jour, pour l'année 2025.

FINANCES

Budget Vert

Célia DUBERTRAND indique que la Loi de finances pour 2024 a introduit un nouvel état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » à partir de 2025 sur le Compte Financier Unique 2024. Cette annexe, obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, doit présenter les dépenses d'investissement qualifiées en trois types selon leur impact environnemental : favorables, neutres et défavorables.

Les dépenses sont ainsi évaluées selon six objectifs-axes environnementaux, à savoir la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels, la gestion de la ressource en eau, la transition vers l'économie circulaire et la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques, la lutte contre les pollutions et enfin la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'axe 1 est obligatoire dès le compte administratif 2024, l'axe 6 dès 2025 et les autres axes d'ici 2027.

Éric CHANAL ajoute que cet outil doit permettre de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Une réflexion quant à la caractérisation des dépenses, dans l'objectif de simplifier et fiabiliser le remplissage de ces éléments, est actuellement en cours au sein des services du SIAH.

STATION DE DÉPOLLUTION

Électricité STEP

Éric CHANAL évoque les échanges en cours entre le SIAH et l'exploitant de la station d'épuration concernant les impacts sur le marché CREM du surcoût lié à l'évolution des tarifs de l'électricité, au titre de l'année 2024, surcoût non couvert par l'indice de révisions des prix afférents. Dans ce contexte, le Bureau valide le principe d'un avenant à proposer au Bureau, puis en CAO et en comité.

Éric CHANAL ajoute que le démarrage courant 2025 des travaux d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site de la station de dépollution pour la production d'électricité permettra, même de manière marginale, de participer à la réduction de ce coût de l'énergie. Par ailleurs, une vigilance particulière devra être apportée quant aux formules et indices de révision applicables dans le futur marché d'exploitation de la station.

L'exploitant de la station est aussi fortement sensibilisé par le SIAH sur cette question de la consommation électrique sur la station et de nombreux indicateurs sont désormais, grâce aux équipements et sectorisations mis en œuvre dans le cadre de l'extension de la station, en capacité d'être suivis afin d'optimiser les consommations tout en conservant une qualité de traitement acceptable.

Data Center Dugny

Éric CHANAL indique que le SIAH via le SAGE a été sollicité par une association de protection de l'environnement de Seine-Saint-Denis pour organiser une rencontre afin que l'association fasse part aux représentants du syndicat de son avis défavorable quant au projet de construction d'un Datacenter sur la commune de Dugny et évoque les inquiétudes posées quant à l'exposition aux champs électriques et magnétiques des populations proches géographiquement de l'implantation de ce projet.

Après exposé par Éric CHANAL, le Bureau souhaite une réunion de présentation du projet de Data center au SIAH par les porteurs de projet, avant de rencontrer les représentants de cette association.

Études H₂ - suites à donner

Après exposé par Éric CHANAL, le Bureau valide la rédaction d'un courrier tripartite SIGIDURS/SIAH/SIGEIF afin de solliciter d'autres partenaires institutionnels et politiques dans le cadre de ce projet.

RESSOURCES HUMAINES

Point sur les prochaines arrivées

Éric CHANAL annonce l'arrivée de Martin RADEV et Marvin HAYES qui assureront leurs missions au service Surveillance du Patrimoine à compter du lundi 3 mars, ainsi que de Céline VERDIER qui rejoindra le service Administration Générale à compter du lundi 10 mars.

Jean-Charles BOCQUET remercie les équipes du SIAH pour leur gestion des désordres survenus sur la zone hôtelière de la commune de Saint-Witz.

Fin de la réunion de bureau à 10h52

Prochaine réunion de bureau lundi 17 mars 2025 à 09h30